



Municipalité de Saint-Bonaventure

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Règlement 320-2020

Acquisition d'un camion-citerne pour le secteur incendie au montant maximal de 275 000 \$

Je, Jessy Grenier, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Bonaventure certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 320-2020 est de 715;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 82;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- √ que le règlement 320-2020 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Jessy Grenier,
Directrice générale et secrétaire trésorière

6/08/2020
date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)